

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 25 (1884), p. 81-94

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1884__25__81_0

© Société de statistique de Paris, 1884, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 3. — MARS 1884.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1884.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. A. Cochery.

M. HÉRISSON, ministre du commerce, dont l'admission a été prononcée dans la séance de janvier, est invité à prendre place au bureau.

Le procès-verbal, inséré dans le numéro de février, est adopté.

M. Jacques BERTILLON demande la parole à l'occasion du procès-verbal, pour se plaindre des entraves qui ont été apportées à l'accès du public lors de la conférence qu'il a faite à la Sorbonne sur le divorce.

M. CHEYSSON répond que la responsabilité de cette mesure n'appartient pas à la Société, et que d'ailleurs toutes les facilités ont été données par son représentant M. Robÿns pour faciliter l'entrée des personnes qui se sont présentées même non munies de la carte réglementaire.

Il est procédé à l'élection de nouveaux membres.

Sont nommés :

Membres titulaires :

Sur la présentation de MM. A. Cochery et E. Tisserand :

M. GRAGNON, secrétaire général de la préfecture de police.

Sur la présentation de MM. A. Cochery, Wilson et Cheysson :

M. Georges BERGER, président de la Société des électriciens et directeur général de la *New-York*.

Sur la présentation de MM. Wilson et Cochery :

MM. FOUQUIAU, architecte.

Michel SAULNIER, conseiller général de Saône-et-Loire.

WERLEIN, lauréat du concours général d'agriculture.

ANDRIEUX, député.

ALLARD, substitut du procureur de la République de la Seine.

Le Baron DE JANZÉ, député.

MARÉCHAL, ancien préfet, inspecteur général des services administratifs.

Sur la présentation de MM. E. Dollfus et Wilson :

M. KÆCHLIN-SCHWARTZ, maire du 8^e arrondissement.

Sur la présentation de MM. Fournier de Flaix, Neymark et Robÿns :

M. Adolphe COSTE, publiciste, membre de la Société d'économie politique.

Sur la présentation de MM. Liégeard et Robÿns :

M. le docteur NACHTEL.

Membre fondateur :

Sur la présentation de MM. Robÿns et Yturregui :

M. DE LARRAÑAGA Y LOYOLA, propriétaire du chemin de fer de Trujillo à Ascope.

Membre associé :

Sur la présentation de MM. Robÿns, Tisserand et de Lagorsse :

M. Ch. DE LADREY, chef de la station agronomique de la Côte-d'Or, à Lantenay, par Villars-sur-Ouche.

Membres correspondants :

Sur la présentation de MM. Robÿns, Wilson et Levasseur :

M. JUAN RIVERA Y VALENZUELA, chef des travaux statistiques de la province de Huesca, à Huesca (Institut géographique et statistique d'Espagne).

Sur la présentation de MM. Robÿns, Tisserand, de Lagorsse et Cheysson :

M. GRANDEAU, doyen de la Faculté des sciences, à Nancy.

Après avoir dépouillé la correspondance, M. le Président donne lecture de la lettre ci-après qui lui a été adressée par M. le Ministre du commerce :

« Monsieur le Président et cher collègue,

« Vous avez bien voulu me faire connaître que, sur votre proposition, la Société de statistique de Paris m'a élu à l'unanimité membre fondateur.

« Je vous suis reconnaissant de cette communication dont j'ai été fort touché, et je vous prie de transmettre à MM. les membres de la Société de statistique tous mes remerciements.

« La Société peut être assurée de mon entière sollicitude pour ses nombreux et importants travaux.

« Agréé, etc.

« Signé : HÉRISON. »

M. le Président croit être l'interprète de la Société en remerciant M. le Ministre du commerce des sentiments qu'il a bien voulu exprimer.

M. le Secrétaire général fait une rapide énumération des ouvrages adressés à la Société (1) et annonce l'envoi prochain des trois volumes du dernier *Census* des États-Unis. Il mentionne également l'ouvrage qui nous a été offert par M. de Sau-

(1) Voir le Bulletin bibliographique.

vage et dans lequel on trouve un grand nombre d'excellents exemples de comptabilité agricole.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport sur la situation financière de la Société, fait, au nom de la Commission des comptes, par M. Beaurin-Gressier, et dont on trouvera le texte à la suite du présent procès-verbal.

M. le Président remercie M. Beaurin-Gressier et le félicite de la clarté qu'il a su mettre dans son difficile travail.

Il met aux voix les conclusions du rapport. L'assemblée les adopte à l'unanimité.

La parole est accordée à M. Cheysson pour une motion d'ordre :

M. CHEYSSON expose, au nom du Conseil, que le mercredi étant, pendant l'hiver, le jour de réception des ministères de la rive gauche, la fixation de nos séances mensuelles à un mercredi est mal choisie pour les ministres qui sont membres de la Société, et en particulier pour notre honorable président, sans compter ceux de nos collègues qui veulent assister à ces réceptions. Aussi semble-t-il préférable, pour les séances de mars et d'avril, d'adopter le troisième samedi au lieu du troisième mercredi.

Dès la belle saison, le choix du samedi deviendrait incommode pour les personnes qui passent leur dimanche à la campagne et partent d'habitude la veille au soir. A partir de mai, on reprendrait donc le jour antérieur, c'est-à-dire le troisième mercredi pour les dernières séances de la session.

En résumé, le Conseil propose de fixer les deux prochaines séances aux samedis 15 mars et 19 avril. Cette modification sera d'ailleurs portée à la connaissance de tous nos collègues par la voie du Journal et par celle des convocations individuelles.

Cette motion est mise aux voix et adoptée.

M. le Président informe la Société qu'il résulte d'une lettre officielle qui lui a été adressée à la date du 13 février que le Congrès des sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne dans le courant du mois d'avril prochain.

Les journées des mardi 15, mercredi 16 et jeudi 17 avril seront consacrées aux travaux du Congrès et le samedi, 19 avril, le ministre de l'instruction publique présidera sa séance générale.

Parmi les questions proposées pour la section du Congrès s'occupant des sciences économiques et sociales figure la question ci-après :

« Étudier les mouvements de la population sur un point déterminé de la France rurale, soit sous l'ancien régime, soit depuis la Révolution. »

M. le Président annonce à ce propos qu'un de ses collègues, M. de Saint-Genis, a répondu à l'appel du ministre de l'instruction publique en composant, en vue du Congrès, une monographie spéciale d'une des communes du canton de Semur (Côte-d'Or), celle de **Vic-de-Chassenay**, et qu'il veut bien en offrir les prémices à la Société.

M. DE SAINT-GENIS donne lecture de son travail pour lequel il reçoit, en terminant, les félicitations unanimes de l'assemblée.

M. SIMONIN obtient ensuite la parole pour une communication sur les accidents de mines en France, en Angleterre, en Belgique et dans d'autres pays.

Cette note substantielle, dont l'impression est ordonnée, donne lieu à une courte discussion :

M. DE FOVILLE demande si dans les accidents de mines M. Simonin a tenu compte de la distinction qu'on fait, dans les chemins de fer, des accidents de force majeure et de ceux qui sont dus à l'imprudence des employés.

M. SIMONIN répond que les accidents de ce genre sont bien rares dans les mines et que pour les autres, qui dépendent des forces naturelles, la statistique en est très bien faite et très détaillée.

M. CHEYSSON fait observer que le simple rapprochement des chiffres proportionnels des accidents n'autorise pas à porter un jugement définitif sur la qualité de l'exploitation. Il faut encore tenir compte de la nature des mines. Avec les mêmes chiffres d'extraction, de personnel, et avec la même surveillance, deux mines donnent lieu à des accidents très dissemblables, suivant qu'elles sont, ou non, exposées à des coups de grisou, aux éboulements, aux irruptions d'eau.

M. Simonin ayant, au cours de son intéressante communication, parlé de risques afférents à d'autres professions, M. Cheysson rappelle que le chancelier de l'Empire allemand, le jour où il a voulu organiser l'assurance contre les accidents, a reconnu que son projet de loi manquait de base statistique. Pour remédier à ce défaut, il a prescrit, par une circulaire du 11 juillet 1881, à tous les gouvernements fédérés, de relever, du 1^{er} août au 30 novembre de la même année, les accidents survenus, pendant ces quatre mois, dans tous les établissements industriels de l'Empire, avec indication des suites de ces accidents et le dénombrement par âge de tous les ouvriers occupés.

Les résultats de ce relevé ont été publiés dans le recueil des *Monatshefte zur Statistik des deutschen Reichs* et analysés dans une savante brochure de M. Charles Grad, député au Reichstag, sur les *Assurances ouvrières en Allemagne* (1883).

M. CHERVIN, faisant allusion aux accidents survenus dans les pêcheries maritimes, pense que tous les décès constatés ne peuvent pas provenir d'accidents de mer. Un grand nombre de pêcheurs étant jeunes et généralement peu préparés au rude métier qui les attend, peuvent avoir succombé à la suite de maladies auxquelles ils étaient déjà prédisposés.

A la suite de ces observations, l'ordre du jour de la prochaine séance est ainsi fixé :

Les Mariages mixtes (suite), par M. Jacques Bertillon.

Le Mouvement télégraphique en Europe, par M. T. Loua.

Le Parcellaire en France, par M. Gimel.

La Question des loyers. — Monographie d'un immeuble dans le centre de Paris, par M. Songeon, ancien président du Conseil municipal.

M. LEVASSEUR s'inscrit pour une communication sur les forces productives du Mexique et de l'Amérique centrale ;

M. CHEYSSON pour l'exposé d'un procédé servant à calculer graphiquement le diamètre des cercles proportionnels dans les cartogrammes.

M. COCHUT promet une communication spéciale pour une des prochaines séances. Enfin, la lecture que devait faire M. Simonin sur les résultats du *Dernier census américain* est renvoyée, sur la demande de l'auteur, à la séance de mai.

La séance est levée à onze heures.

II.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 FÉVRIER 1884.

RAPPORT

SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

PRÉSENTÉ, AU NOM DU CONSEIL, PAR M. BEURIN-GRESSIER.

Lorsque le Conseil de la Société vous présentait, il y a un an, les comptes de l'exercice 1882 et le projet du budget 1883, il vous signalait l'essor que la Société avait pris pendant l'année 1882.

En vous soumettant aujourd'hui les comptes de 1883 et les propositions budgétaires de l'exercice 1884, nous sommes heureux de constater que la marche de nos services a continué à s'améliorer au cours de cette année. Vous en trouverez le témoignage dans les chiffres qui vont suivre. Ces chiffres sont d'ailleurs groupés d'après le cadre déjà sanctionné l'année dernière par la Société.

Exercice 1883.

I. — RESSOURCES.

Les ressources de 1883 étaient évaluées à	15,369 ^f 30 ^c
Les réalisations ont atteint la somme de 15,056 fr. 90, mais si l'on tient compte de quelques recouvrements qui n'ont pu encore être effectués, ces ressources s'élèvent à	16,560 90
présentant ainsi une plus-value de	<u>1,191^f 90^c</u>

Voici le détail des ressources de 1883.

A. — Recettes ordinaires.

L'encaissement des cotisations non rachetées a donné lieu à une recette de	5,800 ^f 30 ^c
162 abonnements ont produit	1,789 60

Les arrérages de nos rentes perpétuelles ont subi une certaine diminution par suite de la conversion en 4 1/2 des 340 fr. de nos rentes 5 p. 100 qui se sont trouvés ainsi réduits à 304 fr. Cette réduction n'a, au surplus, porté que sur un semestre de l'exercice. Ainsi qu'on le verra plus loin, les arrérages perçus en 1883 s'élèvent à

367 20

Quant au chapitre des subventions, qui était antérieurement de 1,300 fr., il s'élève cette année à 2,500 fr., savoir :

A reporter . . . 7,957^f 10^c

	<i>Report.</i>	7,957 ^f 10 ^c	
La subvention de la ville de Paris est de . . .	1,000 ^f	}	
Celle que le Ministère de l'instruction publique nous alloue contre la livraison de 25 exemplaires du Journal de la Société, de . . .	300		
Le Ministère de l'agriculture a bien voulu également donner un témoignage de l'intérêt qu'il porte à nos travaux par l'allocation d'une subvention de	1,200		
Nous manquerions de gratitude, si nous ne notions ici la part qui revient dans cette libéralité à l'intervention de notre collègue M. Tisserand.			
Les recouvrements effectués sur l'exercice 1882 se sont élevés à		308 80	
En caisse au 1 ^{er} janvier 1883		152 40	
Total des recettes ordinaires		<u>10,918 30</u>	10,918 ^f 30 ^c

B. — Recettes extraordinaires.

Les sommes encaissées en 1883 pour rachat de cotisations se sont élevées à		3,480 ^f »	
En voici le détail :			
<i>a) Exercice 1883 :</i>			
2 pour l'intégralité à 250 fr., ci		500 ^f	
32 par annuité de 50 fr. (membres admis en 1883)		1,600	
13 par annuité (membres admis en 1882)		650	
6 par annuité (anciens membres)		300	
2 pour soldes, 170 + 60 (anciens membres)		230	
<i>b) Exercice 1882 :</i>			
2 pour première annuité de 1882.		100	
4 pour complément de première annuité de 1882		100	
D'autre part, la vente des numéros du Journal, celle d'annuaires, plus diverses menues rentrées ont produit		<u>658 60</u>	
Total des recettes extraordinaires.		<u>4,138^f 60^c</u>	4,138 60
Total général des recettes de l'exercice			<u>15,056 90</u>
Les sommes restant à recouvrer au 1 ^{er} janvier étant de			1,504 »
Les ressources de l'exercice s'élèvent en définitive à			<u><u>16,560^f 90^c</u></u>

II. — CHARGES EN 1883.

Les charges de l'exercice 1883 étaient évaluées à	15,369 ^f » ^c
Elles se sont élevées à	<u>15,033 70</u>
Elles sont donc demeurées inférieures aux prévisions de	335 ^f 30 ^c

Elles se répartissent sur les divers services de la Société dans les proportions suivantes :

A. — *Dépenses ordinaires.*

Les frais afférents au secrétariat et à la préparation du Journal ont été, comme précédemment, de 1,200^f »^c

Le Comité a reconnu, de plus, que les fonctions confiées à notre zélé trésorier étant devenues de plus en plus assujettissantes, il était équitable de lui tenir compte du travail et du temps considérables qu'elles lui demandaient, par l'allocation, pour 1883, d'une indemnité que le Comité regrette de ne pouvoir, eu égard à l'état de nos ressources, fixer qu'à la somme de 600 »

Les frais d'impression du Journal se sont élevés à 4,805 80

Les prévisions ont été un peu dépassées de ce chef. L'excédent de dépense constaté résulte notamment de ce qu'au cours de l'année, le Conseil a séparé du corps du Journal, la couverture qui est maintenant imprimée sur papier teinté. Cette disposition, qui permet de gagner 4 pages pour la rédaction du Journal, entraîne dans les frais un supplément mensuel de 24 fr., déduction faite des annonces.

Il convient d'ailleurs de rappeler que, conformément aux décisions de l'assemblée, le nombre des feuilles du Journal a été porté pour l'année de 24 à 30. La nouvelle disposition adoptée pour la couverture élève à 9 le nombre de feuilles supplémentaires réservées à la rédaction.

C'est aussi en conformité des décisions antérieures de l'assemblée que les articles originaux insérés dans le Journal de la Société ont donné lieu à des allocations qui, pour l'ensemble de l'année, se sont élevées à 1,084 50

Le crédit ouvert était de 1,800 fr.; on voit donc que le Comité de rédaction n'a usé de la faculté qui lui était ouverte qu'avec une extrême modération. On remarquera de plus que l'économie réalisée de ce chef comble, à peu de chose près, l'excédent signalé ci-dessus dans les dépenses d'impression du Journal.

Les conférences de statistique instituées l'année dernière, ont eu lieu avec succès en 1883, au nombre de douze. Vous avez décidé leur continuation pendant l'année 1884. Il est permis d'espérer, dès à présent, que cette fondation aura un caractère durable et nous avons par suite cru devoir faire figurer au budget ordinaire les dépenses, d'ailleurs relativement minimales, qu'elles ont occasionnées et qui s'élèvent à 614 05

A reporter 8,304^f 35^c

Report. 8,304^f35^c

On remarquera que ce chiffre s'applique à la totalité des conférences de l'hiver 1882-1883, plus à la moitié de celles de l'hiver 1883-1884. Il pourra donc subir une réduction pour les années ultérieures. Notons également que les conférences, outre l'attrait qu'elles présentent par elles-mêmes, fournissent d'excellente copie pour le Journal.

De plus, nous avons eu à payer, pour gratifications, chauffage et éclairage de la salle mise à notre disposition par le Cercle national, une somme de 300 »

.Savoir :

Chauffage et éclairage, 200 fr.

Gratifications aux gens de service, 100 fr.

Pour compléter l'énumération des dépenses ordinaires, il nous reste à mentionner :

Les frais relatifs à l'Annuaire et à la liste du personnel 170 30

Les frais de convocations et divers 597 50

Total des dépenses ordinaires 9,372^f15^c

B. — *Dépenses extraordinaires.*

La charge principale des dépenses extraordinaires provient cette année, et nous ne saurions nous en plaindre, de la réalisation en rentes du produit des annuités pour rachat de cotisations. Nous en trouvons d'ailleurs la contre-partie dans les recettes.

Il a été acheté en rentes 3 p. 100 amortissables :

75^f à 77^f76 ¹/₄ timbre et courtage 1,947^f30^c

60 à 76^f60, souscription 1,532 »

135^f de rentes pour un prix total de 3,479^f30^c

L'installation d'un second corps de bibliothèque a été réalisé, telle qu'elle avait été prévue. Il est possible, comme l'année dernière, de faire face à cette dépense au moyen des ressources de l'exercice et sans recourir à un prélèvement sur le capital, ci 1,950 »

Dépenses d'aménagement de cette bibliothèque, résultant notamment de l'achat de rideaux de soie, ci 232 25

Rappelons enfin qu'il faut faire figurer aux dépenses extraordinaires le montant du prix à décerner pour le concours de 1883, dont le délai a été prorogé en 1885, ci 1,500 »

Cette dépense est d'ailleurs couverte par les créances à recouvrer et qui s'élèvent, ainsi qu'on l'a vu plus haut, à 1,504 fr.

Total des dépenses extraordinaires 7,161 55

Les dépenses totales de l'exercice 1883 ressortant ainsi à 16,533 70

Les ressources étant de 16,560 90

L'exercice se soldera en définitive par un reliquat de 27^f20^c

Bilan au 31 décembre 1883.

Avant d'aborder l'examen des prévisions budgétaires de 1884, il n'est pas sans intérêt de jeter, comme nous l'avons fait l'année dernière, un coup d'œil rapide sur les éléments principaux du bilan de la Société. Ce bilan est d'ailleurs transcrit en entier à la suite du rapport.

Rappelons que l'ensemble des valeurs constituant le capital de la Société a été réparti en trois chapitres, désignés sous les noms de :

- Capital engagé ou de réserve ;
- Capital libre ;
- Matériel (bibliothèque et mobilier).

Le *capital engagé*, correspondant aux sommes provenant de rachats de cotisations, lesquelles sont employées en rentes, s'élevait, au 31 décembre 1882,

à	8,783 ^f 15 ^c
En y ajoutant le capital des rentes achetées en 1883, ci	<u>3,479 30</u>

On obtient une somme de 12,262^f 45^c

Le *capital engagé*, en même temps qu'il s'augmente chaque année des annuités de rachat, doit, aux termes des décisions antérieures, être diminué d'un chiffre égal aux sommes versées pour rachat de cotisations par ceux de nos collègues qui sont décédés dans l'année.

Par application de ce principe et par suite du décès, en 1883, de M. le Dr Bertillon, il y aura lieu de faire passer en 1884 au capital libre une somme de 130 fr., montant du rachat de ses cotisations. Cette somme sera prélevée sur celles à provenir des annuités de rachat.

Le Comité croit devoir appeler, à l'égard de cette mesure, l'attention de la Société sur les dangers que l'application de la faculté de rachat, telle qu'elle fonctionne aujourd'hui, pourrait faire courir à l'équilibre de notre situation financière.

On décompte en effet autant de fois dix francs que le sociétaire qui désire se racheter a versé de cotisations comme titulaire. Le prix de rachat, calculé très exactement pour fournir un capital permettant de faire face aux charges afférentes à un sociétaire, devient ainsi, par les réductions qu'il subit, tout à fait insuffisant.

Votre Conseil a pensé qu'il n'y avait plus lieu de continuer des facilités aussi larges, et que le moment était venu de rentrer dans la tradition normale de ce genre d'opération, après avoir laissé toutefois un certain délai pour ceux de nos collègues qui voudraient bénéficier des facilités actuelles.

En conséquence, nous vous proposons de décider qu'à partir de l'exercice 1885, le rachat ne pourra plus avoir lieu désormais que moyennant la somme de 250 fr. versée soit en bloc, soit par 5 annuités de 50 fr., sans réduction pour les années antérieures de sociétariat.

Nous avons eu, en outre, à examiner s'il ne convenait pas, comme conséquence de la conversion d'une partie de nos rentes, de faire subir à notre capital engagé une réduction correspondant à celle qu'avaient éprouvée les arrérages.

Nous ne nous sommes pas arrêtés à cette solution. Dans un ordre d'idées analogue, nous n'avons pas cru non plus qu'il y eût lieu de faire suivre chaque année, au capital de nos rentes inscrites au bilan, les oscillations des cours. Elles doivent, selon nous, y figurer pour leur prix d'acquisition. Quant aux rentes antérieurement

achetées, et pour éviter toute confusion dans les comptes, nous avons pensé qu'elles devraient figurer dorénavant dans nos bilans pour la valeur portée au premier bilan où le compte du capital engagé a été établi, c'est-à-dire au bilan de 1882.

C'est par application de ce principe qu'a été dressé le bilan joint à ce rapport.

Le *capital libre*, constitué par l'excédent des ressources sur les dépenses des exercices antérieurs, comprend cette année l'encaisse, les recouvrements arriérés et l'excédent sur les rentes, soit en tout, 1,544 fr. 65 c.

Notons que le capital libre doit pourvoir, jusqu'à due concurrence, au paiement du prix de 1,500 fr., correspondant au concours de 1883, dont l'échéance a été reportée en 1885.

Quant au *matériel*, nous n'avons pas cru devoir tenir compte des nouveaux ouvrages dont s'est enrichie notre bibliothèque et qui viennent augmenter notre actif, ni des quelques numéros vendus qui viennent le réduire. Nous nous sommes bornés à ajouter aux évaluations de l'année dernière le coût du deuxième corps de bibliothèque dont la Société avait précédemment autorisé l'achat, ci 1,950 fr.

Budget de 1884.

Nous abordons maintenant les propositions du Conseil pour le budget de 1884, dont nous allons établir successivement devant vous les ressources et les charges.

I. — RESSOURCES.

Les *ressources ordinaires* de l'exercice qui commence (rentes, cotisations, abonnements, subventions) ont été évaluées, ainsi qu'on le verra au détail donné ci-après, à 12,520^f »^c

Le nombre des membres titulaires s'élevait, au 1^{er} janvier, à 261 ; nous avons cru pouvoir, sans exagération, escompter un recrutement de 39 membres nouveaux.

Que chacun de nous, comme notre nouveau président, M. Cochery, en émettait dernièrement le vœu, se charge de nous amener même un seul collègue dans l'année pour acquitter sa dette de recrutement envers la Société, et nos prévisions demeurerait bien au-dessous de la réalité.

Pour les abonnements, nous maintenons le nombre de l'année dernière, soit 182.

Pour le surplus des ressources ordinaires, le chiffre ci-dessus de 12,520 fr. est également basé sur les réalisations du dernier exercice.

Ressources extraordinaires. — En ce qui concerne les ressources extraordinaires et pour les annuités à verser par les membres qui désirent racheter leurs cotisations, nous nous sommes basés de même sur les résultats de 1883 et nous avons inscrit la même somme de 3,480 fr.

Au surplus, cette ressource étant balancée, en dépense, par l'inscription d'une somme correspondante pour acquisition éventuelle de rentes, il n'y a pas à craindre que l'équilibre se trouve détruit par un mécompte sur les évaluations.

A reporter 12,520^f »^c

Report 12,520^f »^c

De même encore, pour les ventes de collections, d'annuaires, etc., nous avons maintenu les évaluations de l'année dernière.

Enfin, l'excédent libre de l'exercice 1882 est reporté aux ressources extraordinaires de 1884 pour 27 fr. 20.

L'ensemble des ressources extraordinaires est, en définitive, porté dans nos évaluations pour une somme de 4,307 20

Total de l'ensemble des ressources de l'exercice 1884. 16,827^f 20^c

II. — CHARGES EN 1884.

A. — Dépenses ordinaires.

Les prévisions de dépenses relatives aux frais de secrétariat et à l'indemnité du trésorier sont maintenues ; ci. 1,800^f

Quant aux dépenses de rédaction qui figuraient pour 1,800 fr. au précédent exercice, nous avons cru, d'après les résultats de l'année dernière, pouvoir les ramener à 1,400

Le tirage du Journal a été fixé à 800 exemplaires en 1883. Le Conseil croit devoir le porter à 900 en 1884, à cause de l'accroissement de notre effectif.

Il y a donc lieu de majorer légèrement le chiffre de l'impression qui, l'année dernière, s'est élevé à 4,800 fr. et que l'on porte au budget de 1884 pour 5,000

Les dépenses occasionnées par les conférences ne paraissent pas devoir dépasser, en 1884, la somme de 500

Nous avons à pourvoir en 1884 aux frais de location de la salle de nos séances, mesure sur laquelle des propositions ultérieures seront soumises à la Société. Une allocation nouvelle est inscrite à cet effet à titre de prévision éventuelle, ci 1,000.

D'autre part, les frais de convocations et les dépenses diverses semblent pouvoir être ramenés de 600 à 500 fr., ci. 500

Total des dépenses ordinaires 10,200^f »

On voit que ces dépenses sont largement couvertes par les ressources ordinaires évaluées à 12,520 fr.

B. — Dépenses extraordinaires.

Comme il a été dit ci-dessus, on a inscrit aux dépenses extraordinaires une somme correspondant à celle qui a été prévue en recette pour rachat de cotisations, ci. 3,480^f

Les dépenses complémentaires pour l'installation de la bibliothèque, le classement, la rédaction du catalogue, sont évaluées à 400

Le montant des souscriptions votées par la Société pour
A reporter 3,880^f 10,200^f »

	<i>Report.</i>	3,880 ^f	10,200 ^f »°
honorer la mémoire de MM. de Lavergne et Stanley Jevons			
pèse sur le budget de 1884 pour		200	
La Société a fixé à 2,000 fr. la somme mise à la disposition du jury, en vue du prix à décerner pour le concours dont l'échéance vient au 1 ^{er} mai prochain. Nous espérons que les concurrents déposeront des mémoires assez remarquables pour qu'il soit possible de décerner l'intégralité du prix et c'est dans cette prévision que nous avons cru prudent de porter en dépense le chiffre maximum, ci			
		2,000	
Imprévu comme en 1883.		220	
		<hr/>	
Total des dépenses extraordinaires.			6,300 »
			<hr/>
Total général des prévisions de dépenses pour 1884.			16,500 »
Les ressources étant évaluées d'autre part à.			16,827 20
			<hr/>
Il en résulte pour l'exercice 1884 un excédent de . . .			327 ^f 20°

RÉSUMÉ.

Vous constaterez, en résumé, que les comptes de l'exercice 1883 se présentent en équilibre et font face non seulement à tous les engagements pris par la Société et à l'immobilisation du capital de rachat des cotisations, mais encore à des charges supplémentaires et imprévues, dont la plus lourde est le paiement d'un loyer, par suite de l'interruption de l'hospitalité gratuite que ne peut plus continuer à nous donner le Cercle national.

Notre situation financière est encore satisfaisante, mais elle n'a plus l'élasticité du dernier exercice et ne pourra la reconquérir que par l'administration prudente de nos ressources, et surtout par la continuation de notre recrutement. Le manie- ment de nos deniers est l'affaire du Conseil qui s'en acquitte avec zèle et dévouement.

Quant au recrutement, c'est l'affaire de chacun de nous, et c'est le moyen de tous le plus efficace pour accroître à la fois les ressources financières et l'influence de notre chère Société.



ANNEXE AU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ.

Projet de budget pour l'exercice 1884.

I. — RESSOURCES.

A. — *Ressources ordinaires.*

300 cotisations non rachetées à 25 fr.	7,500 ^f »	
182 abonnements regnicoles et étrangers	2,000 »	
Arrérages des rentes	520 »	
Subvention de la ville de Paris	1,000 »	
Subvention du Ministère de l'instruction publique contre 25 exemplaires du Journal	300 »	
Subvention du Ministère de l'agriculture.	1,200 »	
Total des ressources ordinaires		12,520 ^f » ^c

B. — *Ressources extraordinaires.*

Excédent libre de l'exercice 1883.	27 ^f 20 ^c	
Rachat de cotisations.	3,480 »	
Vente de collections, compte rendu des conférences de 1883 et d'annuaires.	800 »	
Total des ressources extraordinaires		4,307 20
Total général des ressources		<u>16,827^f20^c</u>

II. — DÉPENSES.

A. — *Charges ordinaires.*

Secrétariat, procès-verbaux, administration, publication.	1,200 ^f »	
Indemnité au Trésorier	600 »	
Impression du Journal	5,000 »	
Rédaction du Journal.	1,400 »	
Conférences	500 »	
Location de la salle des séances (par aperçu)	1,000 »	
Frais de convocation, gratifications et divers.	500 »	
Total des charges ordinaires		10,200 »

B. — *Charges extraordinaires.*

Bibliothèque, aménagement, classement, catalogue	400 ^f »	
Souscriptions		
{ Lavergne	100 »	
{ Jevons	100 »	
Prix à décerner en 1884.	2,000 »	
Immobilisation pour achat de rente sous forme de capital engagé (montant égal à celui des prévisions pour rachat de cotisations)	3,480 »	
Provision pour imprévu, non-valeurs et divers.	220 »	
Total des charges extraordinaires.		6,300 »
Total général des charges.		16,500 »
Excédent des ressources		327 20
Ensemble		<u>16,827^f20^c</u>

Bilan au 31 décembre 1883.

I. — ACTIF.

1° Rentes.

Emploi du capital engagé :		
36 fr. de rente 3 p. 100	952 ^f 20 ^c	
304 fr. de rente 4 1/2 p. 100.	7,830 95	
135 fr. de rente 3 p. 100 amortissable.	3,479 30	
Total de la valeur des rentes.		12,262 ^f 45 ^c

2° Mobilier.

Deux corps de bibliothèque	3,900 »
--------------------------------------	---------

3° Débiteurs.

Cotisations, annuités et abonnements en 1883	1,504 »
--	---------

4° Caisse.

Espèces en caisse	23 20
-----------------------------	-------

5° Matériel, imprimés.

50 collections du Journal à 270 fr.	13,500 ^f »
Numéros dépareillés	5,400 »
33 exemplaires du compte rendu des conférences de statistique	100 »
400 exemplaires de l'Annuaire	1,000 »
Total	20,000 »
Réduit dans l'inventaire à	10,000 »

6° Bibliothèque.

Valeur des livres composant la bibliothèque (pour mémoire).

Total de l'actif	<u>27,689^f65^c</u>
----------------------------	---

II. — PASSIF.

1° Capital engagé ou de réserve.

Versements effectués pour rachat de cotisations	12,245 ^f »
---	-----------------------

2° Capital libre.

Différence sur les rentes	17 ^f 45 ^c
Débiteurs (ressource affectée au prix de 1,500 fr. reportée de 1883 à 1885)	1,504 »
Espèces en caisse.	23 20
Total du capital libre	1,544 65

3° Matériel, bibliothèque et mobilier.

Collections, compte rendu des conférences de statistique de 1878, annuaires	10,000 ^f »
Deux corps de bibliothèque	3,900 »
Total	13,900 »
Total du passif	<u>27,689^f65^c</u>

Ces comptes ont été approuvés par la Société dans la séance du 20 février.